Rapport annuel du comité d'examen indépendant

des Fonds Investissements Russell

Le 27 mai 2026

Madame, Monsieur,

Conformément au ***Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*** (le « Règlement 81-107 » ou le « Règlement »), Investissements Russell Canada Limitée (le « gestionnaire ») a établi un comité d'examen indépendant (le « comité » ou le « CEI ») pour les Fonds en avril 2007. Le comité a fonctionné conformément à la législation applicable en valeurs mobilières; il est formé de trois personnes qui sont indépendantes, aucune n'ayant de relation importante avec les Fonds, le gestionnaire et chaque entité apparentée au gestionnaire (tels que définis dans le Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de titres, pour la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 (la « période visée »).

Conformément au Règlement 81-107, le comité a le mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts auxquelles le gestionnaire peut être confronté dans la gestion des Fonds et de lui fournir des recommandations à cet égard. Le gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, de déterminer les questions de conflit d'intérêts qui peuvent se poser dans sa gestion des Fonds, d'établir les politiques et procédures écrites qu'il doit suivre pour la gestion de ces conflits et de soumettre ces politiques et procédures au comité pour que celui-ci formule des commentaires.

Lorsqu'un conflit d'intérêts survient, le gestionnaire doit soumettre au comité la mesure qu'il projette de prendre relativement à ce dernier pour que celui-ci en fasse l'examen. Bien que l'approbation préalable du comité soit exigée pour certaines questions, dans la plupart des cas, le comité donne au gestionnaire une recommandation (ou non) selon laquelle, de l'avis du comité, la mesure projetée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Dans le cas de questions de conflit d'intérêts qui se posent constamment, le comité peut donner au gestionnaire des instructions permanentes pour lui permettre de régler certaines questions sans devoir les soumettre chaque fois au comité pour approbation, à la condition que le gestionnaire règle les conflits conformément à ces instructions. Dans ces situations, il incombe au comité de s'assurer que la mesure projetée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Le CEI a procédé à son évaluation annuelle (l'« évaluation annuelle »), au cours de laquelle il a examiné son indépendance, la rémunération de ses membres et son efficacité. Lors de l'évaluation annuelle, le CEI a aussi examiné la charte, les instructions permanentes et le manuel du gestionnaire sur les questions de conflit d'intérêts et a formulé des recommandations de modifications là où il y avait lieu de le faire. Le CEI a confirmé que le comité dans son ensemble fonctionnait de manière positive et efficace.

Le présent rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire à www.russellinvestments.com/ca. Vous pouvez aussi en obtenir copie, sans frais, en communiquant avec le gestionnaire au 416 362-8411 ou au 1 888 509-1792. Vous pouvez également lui en faire la demande par courriel au canada@russellinvestments.com. Il est aussi possible de se procurer ce document ainsi que d'autres renseignements concernant les Fonds à www.sedarplus.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

« Audrey L. Robinson »

Audrey L. Robinson, présidente

Composition du comité

Les nom et fonctions principales des membres actuels du comité sont indiqués ci-après :

Audrey L. Robinson (présidente) Burlington (Ontario)	Professionnelle des placements, membre du conseil d'administration	Nomination initiale : 1er juin 2018 Mandat renouvelé jusqu'au 31 mai 2027.
Abdurrehman Muhammadi Toronto (Ontario)	Directeur financier, CPA, cadre supérieur principal responsable de la conformité et de la gouvernance	Nomination initiale : 1er juin 2021 Mandat renouvelé jusqu'au 31 mai 2028.
Violaine Des Roches Montréal (Québec)	Cadre supérieure principale responsable des affaires juridiques, de la conformité et de la gouvernance	Nomination initiale : 1er juin 2023 Mandat renouvelé jusqu'au 31 mai 2029

Rémunération et indemnisation

Honoraires des membres

La rémunération globale annualisée versée aux membres du CEI par les Fonds énumérés à l'annexe 1 s'élevait à 60 000 $, plus les taxes applicables. Ce montant est réparti entre tous les Fonds d'une manière que les membres du CEI et le gestionnaire considèrent comme juste et raisonnable pour chacun des Fonds. Les membres du CEI ont examiné des références comparables et ont décidé de ne pas modifier leur rémunération pour le moment.

Indemnités accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont prévu pour chaque membre du comité une indemnisation contractuelle dans la mesure permise par le Règlement. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du comité par les Fonds ou le gestionnaire pendant la période visée.

Avoirs des membres du comité

Au 31 mars 2026, les membres du CEI n'étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement :

- d'aucune part des Fonds;
- d'aucune participation dans le gestionnaire;
- d'aucune participation dans une société ou une personne qui fournit des services au gestionnaire ou aux Fonds.

Recommandations et approbations

Le 12 mai 2025, le gestionnaire a proposé de fusionner les fonds suivants :

Fonds abandonné	Fonds maintenu
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	Fonds de dividendes canadien Investissements Russell
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell
Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell

(les « Fonds »)

Après une enquête raisonnable et en fonction des informations verbales et écrites fournies au CEI par le gestionnaire avant, pendant et après la réunion, le CEI a déterminé que la ligne de conduite du gestionnaire, à savoir de fusionner les fonds susmentionnés, lui a permis d'obtenir un résultat juste et raisonnable pour chaque fonds abandonné ou maintenu.

Le 21 janvier 2026, le gestionnaire a proposé de mettre fin à la collaboration avec l'un de ses sous-conseillers, MetLife Investment Management, LLC (« MetLife »), et de réattribuer les capitaux gérés par ce dernier à trois fonds gérés par le gestionnaire.

Après une enquête raisonnable et en fonction des informations verbales et écrites fournies au CEI par le gestionnaire avant, pendant et après la réunion, le CEI a déterminé que la ligne de conduite du gestionnaire, à savoir de mettre fin à la collaboration avec MetLife et de réattribuer les capitaux (tel qu'il est indiqué plus haut), lui a permis d'obtenir un résultat juste et raisonnable pour chaque fonds abandonné ou maintenu.

Instructions permanentes (IP) approuvées

Le CEI a approuvé quatre (4) IP. Le gestionnaire peut prendre la ou les mesures précises énoncées dans une IP sans avoir à soumettre la question de conflit d'intérêts ou la mesure proposée au CEI, à condition qu'il respecte les conditions de l'IP. L'IP oblige le gestionnaire à respecter

sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

Rapport du gestionnaire sur ses instructions permanentes

Conformément au Règlement, le gestionnaire a fourni un rapport écrit au CEI décrivant comment il s'est fié aux IP au cours de la période visée, comme il est indiqué ci-après.

L'instruction permanente nº 1, Politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts, traite d'un certain nombre de questions de conflits d'intérêts, notamment celles-ci :

1. Frais et dépenses
2. Attributions des opérations
3. Juste valeur
4. Erreurs de tarification et autres erreurs
5. Accords de paiement indirect
6. Enjeux de capacité
7. Vote par procuration
8. Impartition à des tiers
9. Sélection ou changement de sous-conseillers
10. Opérations de négociation personnelles/cadeaux
11. Indices de référence
12. Proposition qu'un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement
13. Services offerts par des parties liées

Au cours de la période visée, le gestionnaire s'est fondé sur l'instruction permanente no 1.

Instruction permanente nº 2 : Questions relatives aux parties liées : opérations entre Fonds (« IP nº 2 »)

Au cours de la période visée, le gestionnaire ne s'est pas fondé sur l'instruction permanente nº 2.

Instruction permanente nº 3, Questions relatives aux parties liées : Achat par le Fonds de titres souscrits par le gestionnaire ou une entité liée au gestionnaire (« IP nº 3 »)

Au cours de la période visée, le gestionnaire ne s'est pas fondé sur l'instruction permanente nº 3.

Instruction permanente nº 4 : Questions relatives aux parties liées : Un fonds achète des valeurs (dette ou capitaux propres) émises par une société apparentée au gestionnaire ou à une partie liée au gestionnaire (« IP nº 4 ») – modifiée le 22 mai 2020

Au cours de la période visée, le gestionnaire ne s'est pas fondé sur l'instruction permanente nº 4.

Des membres du CEI siègent au comité des fonds d'investissement énumérés ci-dessous.

Audrey Robinson :
Embark étudiant corp.
Ninepoint Partners LP

Abdurrehman Muhammadi :
Encasa

Violaine Des Roches :
Educators Financial Group Inc.

Annexe 1

Fonds couverts par le présent rapport au 31 mars 2026

Groupe de fonds d'Investissements Russell
Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell

Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell

Fonds Investissements Russell

Fonds du marché monétaire Investissements Russell

Fonds de revenu à court terme Investissements Russell

Fonds à revenu fixe Investissements Russell

Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell

Fonds de revenu stratégique Investissements Russell

Fonds de dividendes canadien Investissements Russell

Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell
Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell

Fonds d'actions américaines Investissements Russell

Fonds d'actions internationales Investissements Russell
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell

Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell

Fonds d'actions mondiales Investissements Russell
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell
Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell

Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell

Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell

Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell

Fonds immobilier mondial Investissements Russell

Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell

Catégories Investissements Russell
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell

Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell

Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell

Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell
Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell

(collectivement, les « Fonds »)

Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell

Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell

Portefeuilles Investissements Russell

Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell
Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell

Portefeuille équilibré Investissements Russell
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell
Fonds équilibré mondial Investissements Russell

Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell
Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell

Catégories portefeuilles Investissements Russell
Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell

Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell

Solutions multi-actifs Investissements Russell

Multi-actifs stratégie de revenu

Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu

Multi-actifs stratégie de croissance

Multi-actifs actions internationales

Catégories Solutions multi-actifs Investissements Russell

Catégorie multi-actifs stratégie de revenu

Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu

Catégorie multi-actifs stratégie de croissance

OPC alternatifs Investissements Russell

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell